

FICHE DE DECLARATION ENVIRONNEMENTALE ET SANITAIRE DU PRODUIT

ENVIRONMENTAL AND HEALTH PRODUCT DECLARATION

En conformité avec la norme NF EN 15804+A2 (octobre 2019)

et son complément national NF EN 15804+A2/CN (octobre 2022)

**PLAFOMETAL® LE PLAFOND MÉTALLIQUE ACOUSTIQUE GAMME ALPHA
(Inclus voile acoustique, ossature porteuse et suspension acier) - Société PLAFOMETAL**



Numéro d'enregistrement : 20260551272

Date de la publication : 02/06/2026

Version : V3.1 - Mise à jour du document et troisième publication

PLAFOMETAL

CSTB
le futur en construction



Laboratoire des Performances Environnementales – lpe@cstb.fr

CSTB - 24 rue Joseph Fourier, 38400 Saint-Martin-d'Hères, France – www.cstb.fr

Avertissement

Les informations contenues dans cette déclaration sont fournies sous la responsabilité de PLAFOMETAL (producteur de la FDES) selon la NF EN 15804+A2 (octobre 2019) et le complément national NF EN 15804+A2/CN (octobre 2022).

Toute exploitation, totale ou partielle, des informations fournies dans ce document doit au minimum être accompagnée de la référence complète de la FDES d'origine ainsi que de son producteur qui pourra remettre un exemplaire complet.

La norme EN 15804+A2 du CEN, le complément national NF EN 15804+A2/CN (octobre 2022) servent de règles de définition des catégories de produits (RCP).

NOTE: La traduction littérale en français de « EPD (Environmental Product Declaration) » est « DEP » (Déclaration Environnementale de Produit). Toutefois, en France, on utilise couramment le terme de FDES (Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire) qui regroupe à la fois la Déclaration Environnementale et des informations Sanitaires pour le produit faisant l'objet de cette FDES. La FDES est donc bien une « DEP » complétée par des informations sanitaires.

Guide de lecture

Exemple de lecture : $-9,0 \text{ E } -03 = -9,0 \times 10^{-3}$

Les règles d'affichage suivantes s'appliquent :

- > Lorsque le résultat de calcul de l'inventaire est nul, alors la valeur zéro est affichée.
- > Les unités utilisées sont précisées devant chaque flux : le kilogramme « kg », le gramme « g », le kilowattheure « kWh », le mégajoule « MJ », le mètre carré « m² », le kelvin « K », le watt « W », le kilomètre « km », le millimètre « mm »
- > Abréviation utilisée :

Abréviation	Signification		Signification		Signification
ACV	Analyse de Cycle de Vie	UF	Unité Fonctionnelle	N/A	Non applicable
DVR	Durée de Vie de Référence	UD	Unité Déclarée		

Précaution d'utilisation de la FDES pour la comparaison des produits

Les FDES de produits de construction peuvent ne pas être comparables si elles ne sont pas conformes à la norme NF EN 15804+A2 (octobre 2019).

La norme NF EN 15804+A2 (octobre 2019) définit au § 5.3 Comparabilité des DEP* pour les produits de construction, les conditions dans lesquelles les produits de construction peuvent être comparés, sur la base des informations fournies par la FDES :

« Par conséquent, une comparaison de la performance environnementale des produits de construction en utilisant les informations des DEP doit être basée sur l'usage des produits et leurs impacts sur le bâtiment, et doit prendre en compte la totalité du cycle de vie (tous les modules d'information) »

NOTE 1 En dehors du cadre de l'évaluation environnementale d'un bâtiment, les FDES ne sont pas des outils permettant de comparer des produits et des services de construction.

NOTE 2 Pour l'évaluation de la contribution des bâtiments au développement durable, une comparaison des aspects et des impacts environnementaux doit être entreprise conjointement aux aspects et impacts socioéconomiques relatifs au bâtiment

NOTE 3 Pour l'interprétation d'une comparaison, des valeurs de référence sont nécessaires.

Les approches d'allocation de contenu recyclé (attribution) et/ou de BMB (biomass balance) telles que la méthode « mass balance credits » et/ou la méthode « Book and Claim » conformément à la norme ISO 22095 ne peuvent pas être utilisées dans le cadre des ECO EPD.

Informations générales

Déclarant (Responsable de la déclaration et de la mise sur le marché) et Fabrication



TUROT Xavier - contact@plafometal.fr

Siège social : Route de Phades, 08800 Monthermé France

Site(s) de fabrication : Route de Phades 08800 Monthermé - France

Réalisation de la déclaration



CHATELAIN Martin & BAILHACHE Simon - lpe@cstb.fr

24, rue Joseph Fourier, 38400 Saint-Martin-d'Hères, France

Type d'ACV « Du berceau à la tombe » (sur l'ensemble du cycle de vie, avec module D)

Types de FDES FDES individuelle de gamme

Produits couverts Cette déclaration couvre les produits des références commerciales mentionnées ci-dessous dont les étapes de mise sur le marché (A5) jusqu'à la fin de vie (C4) sont effectuées en France métropolitaine.

Site(s) de fabrication couvert(s) Route de Phades 08800 Monthermé - France

Période de collecte 2024

Référence(s) Commerciale(s) couverte(s) Systèmes de plafonds autoportants pour circulation PLAFOMETAL-CC-110/120/130/140/210/220/230/310/410/420 soit 10 variantes avec bacs ORIAL (+SF), ORIAL XL (+SF), TRANSLABAC, ARIES, AXESS, HORUS (+SF), PM2, PM3, PM4, PM8 SF, PM10, PM10 sans ou avec voile (ALPHA) soit 30 configurations

Systèmes de plafonds suspendus fermés PLAFOMETAL-SC-110/120/130/210/220/230/240/310 soit 8 variantes avec bacs PM2, PM2 CROCHETS, PM8 CROCHET SF, HORUS, PM2 CLIPPABLE, MONOBAC (+SF), H0, H2, H8-E15, H8-E24 sans ou avec voile (ALPHA) soit 22 configurations

Total de 18 variantes systèmes et 52 configurations de bacs

Cadre de validité Le produit de référence de la FDES (dont les résultats sont déclarés) est le produit maximisant les impacts environnementaux des indicateurs témoins. Les résultats sont valables pour toutes les références données ci-dessus.

Laboratoire des Performances Environnementales – lpe@cstb.fr

CSTB - 24 rue Joseph Fourier, 38400 Saint-Martin-d'Hères, France – www.cstb.fr

Vérification externe indépendante effectuée selon le programme de déclaration environnementale conforme ISO 14025 par :

La norme EN 15804 du CEN sert de règle pour la catégorie de produit

Vérification indépendante de la déclaration et des données, conformément à l'EN ISO 14025 : 2010

| | Interne |x| Externe

Vérification par tierce partie :

HERFRAY Grégory (RECTo)

Numéro d'enregistrement au programme INIES conforme ISO 14025 :

20260551272

Date de 1ère publication :

01/03/2017

Date de mise à jour (V3.1 - Mise à jour majeure, troisième publication) :

02/06/2026

Date de vérification :

02/06/2026

Période de validité :

|x| 5 ans | | 2ans à compter de la date de 1ère publication



Programme INIES
Avenue du Recteur Poincaré - 75016 PARIS - www.inies.fr

Description de l'unité fonctionnelle et du produit

Description de l'unité fonctionnelle

Réaliser une fonction d'absorption acoustique et d'isolement acoustique latéral sur 1 m² de plafond métallique (inclus ossature porteuse et suspension acier mais hors accessoires de pose), en assurant un coefficient d'absorption α_w compris entre 0.75 et 0.85 pendant une durée de référence de 50 ans.

Produit de référence de la FDES (dont les résultats sont déclarés)

Plafonds métalliques pré ou post-laqué, profil acier, voile en option

Performance principale (du Produit de référence)

α_w = jusqu'à 0.85

Description du produit et de son emballage

Les plafonds métalliques acoustiques PLAFOMETAL® gamme ALPHA comportent 18 variantes de systèmes selon les configurations (plafonds autoportants pour circulation, plafonds suspendus fermés).

Ce sont des systèmes composés de bacs métalliques en acier galvanisé (épaisseur jusqu'à 0,7 mm) pliés laqués polyester, d'un voile de verre et d'une ossature métallique de suspension (épaisseur jusqu'à 1 mm). Les bacs peuvent être perforés jusqu'à 23 % pour répondre aux exigences de confort acoustique.

Ils s'installent sur profils de rive, sur porteurs linaires pour cloisonnement amovible, sur porteurs cachés, sur ossature T, avec les dispositifs de suspension associés.

Les systèmes excluent les fixations hautes des dispositifs de suspension et les fixations des profils de rive.

Description de l'usage du produit (domaines d'application)

Le plafond métallique acoustique PLAFOMETAL® gamme ALPHA est conçu pour les aménagements intérieurs des bâtiments tertiaires. Il contribue significativement au confort acoustique dans des environnements exigeants tels que les bureaux, les établissements scolaires ou les structures de santé. Disponible en version plafond autoportant pour circulation ou en plafond suspendu fermé, il s'adapte à une grande variété de configurations grâce à sa modularité et à ses dimensions personnalisables. Sa conception robuste lui confère une durée de vie comparable à celle du bâtiment, estimée à environ 50 ans selon les scénarios de maintenance. Son large accès au plénum facilite les interventions et garantit une maintenance aisée et pérenne. Ce plafond répond aux exigences élevées en termes de performance acoustique, thermique et d'intégration architecturale.

La mise en œuvre s'effectue conformément à la norme NF DTU 58.1.

Autres caractéristiques techniques non incluses dans l'unité fonctionnelle

-

Description des principaux composants et/ou matériaux du produit

PLAFONDS METALLIQUES :	6,24E+00 kg
Emballages de distribution :	7,30E-01 kg
Caisse palette planchette bois	6,58E-01 kg/UF
Laize boîte carton	2,99E-02 kg/UF
Protection PEBD	2,40E-03 kg/UF
Vis caisse acier	1,00E-03 kg/UF
Chandelle acier	2,45E-03 kg/UF
	3,64E-02 kg/UF
Produits complémentaires de mise en œuvre :	7,60E-02 kg
Tiges filetées acier	3,00E-02 kg/UF
Chevilles hautes	3,10E-02 kg/UF
Chevilles de rives	1,50E-02 kg/UF
Total Flux de référence :	7,05E+00 kg

Préciser si le produit contient des substances de la liste candidate selon le règlement REACH (si supérieur à 0,1% en masse)

Selon la réglementation REACH concernant les substances extrêmement préoccupantes, le produit déclaré ne comporte aucune substance appartenant à la liste candidate à plus de 0,1% en masse.

Preuves d'aptitude à l'usage

Déclaration de Performance (DoP) n°0007-200

Circuit de distribution

BtoB (Business to Business) ou BtoC (Business to Consumer)

Description de la durée de vie de référence

Paramètre	Valeur
Durée de vie de référence	50 ans
Propriétés déclarées du produit (à la sortie de l'usine)	Absorption acoustique du produit : aw jusqu'à 0.85 Réaction au feu : Euroclasse A2-s1,d0

Paramètres théoriques d'application (s'ils sont imposés par le fabricant), y compris les références aux pratiques appropriées	DTU 58-1
Qualité présumée des travaux lorsque l'installation est conforme aux instructions du fabricant	Conforme à la norme NF EN 13964
Environnement intérieur (pour les applications en intérieur)	Voir la DOP n° 0007-200
Environnement extérieur (pour les applications en extérieur)	Voir la DOP n° 0007-200
Conditions d'utilisation	Plafond métallique
Scénario d'entretien pour la maintenance	Non pertinent

Informations sur la teneur en carbone biogénique

La captation de CO₂ liée à la photosynthèse lors de la croissance des végétaux à l'origine de ces matériaux est prise en compte en négatif dans les résultats des catégories d'impact de potentiel de réchauffement climatique biogénique et total. La masse d'atomes de carbone biogénique est déclarée ci-après pour le produit et pour son emballage en sortie d'usine. Elle est calculée en multipliant les masses de matériaux concernés par leur teneur en carbone biogénique, calculée selon la norme NF EN 16449.

Teneur en carbone biogénique	Unité (exprimée par unité fonctionnelle ou par unité déclarée)
Teneur en carbone biogénique du produit (à la sortie de l'usine)	0,00E00 kg C / UF
Teneur en carbone biogénique de l'emballage associé (à la sortie de l'usine)	2,87E-01 kg C / UF

Etapes du cycle de vie

Les étapes prises en compte sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

DESCRIPTION DES FRONTIÈRES DU SYSTEME (X = inclus dans l'ACV)																	
Etape de production			Etape de construction		Etape d'utilisation							Etape de fin de vie				Bénéfices et charges au-delà des frontières du système	
Extraction des matières premières	Transport	Fabrication du produit	Transport	Installation	Utilisation	Maintenance	Réparation	Remplacement	Réhabilitation	Utilisation de l'énergie	Utilisation de l'eau	Déconstruction / démolition	Transport	Traitement des déchets	Elimination		
A1	A2	A3	A4	A5	B1	B2	B3	B4	B5	B6	B7	C1	C2	C3	C4		D
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

A1 – Approvisionnement en matières premières

Matières premières (Acier galvanisé, peinture polyester, voile de verre) et Emballages associés

A2 – Transport (vers site de fabrication)

Transport des composants emballés vers le(s) site(s) de fabrication

A3 – Fabrication

Energies ->
Eau ->
Consommables ->
Emballages produit fini ->

Fabrication : Tôles d'acier réceptionnées en bobines galvanisées brutes ou prélaqués polyester puis opérations de déroulage, perforation, découpage, encochage, pliage, post-laquage poudre polyester (si brut), collage du voile

Pertes matières dues à la fabrication
Emballages des composants
Emissions
Déchets consommables

A4 – Transport (vers site de construction)

Transport (vers site de construction)

A5 – Processus de construction-installation

Energies ->
Produits complémentaires ->

Fixation de l'ossature porteuse et des profils de rive / Pose manuelle des bacs

Fin de vie des Pertes en installation
Fin de vie Emballages du produit fini

C1 – Démolition-Déconstruction

Dépose manuelle des bacs / Décrochage de l'ossature porteuse et des profils de rive

C2 – Transport (vers traitement ou élimination)

Transport vers traitement ou élimination

C3 et C4 – Traitement et Elimination des déchets

Déchets non dangereux : plastiques -> 4,60E-02 kg/UF
17% valorisation matière
9% valorisation énergétique

Déchets non dangereux : métaux -> 3,00E-02 kg/UF
90% valorisation matière
0% valorisation énergétique

Déchets non dangereux : bac profil acier -> 6,03E+00 kg/UF
99% valorisation matière
0% valorisation énergétique

Déchets non dangereux : autres non dangereux (composites,...) -> 2,52E-02 kg/UF
0% valorisation matière
0% valorisation énergétique

Déchets non dangereux : poudre polyester -> 1,83E-01 kg/UF
0% valorisation matière
99% valorisation énergétique

Déchets non dangereux : plastiques -> 4,60E-02 kg/UF
74% élimination

Déchets non dangereux : métaux -> 3,00E-02 kg/UF
10% élimination

Déchets non dangereux : bac profil acier -> 6,03E+00 kg/UF
1% élimination

Déchets non dangereux : autres non dangereux (composites,...) -> 2,52E-02 kg/UF
100% élimination

Déchets non dangereux : poudre polyester -> 1,83E-01 kg/UF
1% élimination

D – Bénéfices et Charges au-delà des frontières du système

Module D (valorisation matière et énergie)

Laboratoire des Performances Environnementales – lpe@cstb.fr

CSTB - 24 rue Joseph Fourier, 38400 Saint-Martin-d'Hères, France – www.cstb.fr

Etape de production A1-A3

Cette étape contient :

- L'approvisionnement des matières premières (en tenant compte de leurs emballages) : Acier galvanisé, peinture polyester, voile de verre.
 - Le transport jusqu'à l'atelier de fabrication.
 - La fabrication du produit : Tôles d'acier réceptionnées en bobines galvanisées brutes ou prélaqués polyster puis opérations de déroulage, perforation, découpage, encochage, pliage, post-laquage poudre polyester (si brut), collage du voile.
- La fabrication prend en compte la consommation d'énergie et d'eau, l'utilisation de consommables, l'approvisionnement en emballages, et la gestion des déchets générés.

Etape d'installation A4-A5

Transport vers le site d'installation A4

La phase de transport contient le transport moyen depuis le site de production vers le chantier.

Information du scénario	Unités (exprimée par unité fonctionnelle ou par unité déclarée)
Type de carburant et consommation du véhicule ou type de véhicule utilisé pour le transport, par exemple camion sur longue distance, bateau, etc.	Transport, freight, lorry 16-32 metric ton, EURO6 {RER} market for transport, freight, lorry 16-32 metric ton, EURO6 Cut-off, U
Distance	2,44E+02 km
Utilisation de la capacité (incluant les retours à vide)	53,30%
Masse volumique en vrac des produits transportés	Non concerné
Coefficient d'utilisation de la capacité volumique (coefficient : =1 ou <1 ou ≥1 pour les produits comprimés ou emboîtés)	Coefficient : <1

Installation dans le bâtiment A5

Les bacs de plafond sont installés sur l'ossature porteuse et/ou sur les profils de rive, ces derniers étant fixés à la structure du bâtiment au moyen de dispositifs de fixation adaptés.

Cette étape prend en compte le traitement des déchets générés lors de la mise en œuvre du produit ainsi que la consommation d'énergie pour la mise en œuvre du produit.

Information du scénario	Unités (exprimée par unité fonctionnelle ou par unité déclarée)
Chutes de produit lors de l'installation	5,00%
Intrants auxiliaires pour l'installation	3,00E-02 kg/UF Tiges filetées acier 3,10E-02 kg/UF Chevilles hautes 1,50E-02 kg/UF Chevilles de rives
Utilisation d'eau	/
Utilisation d'autres ressources	/
Description quantitative du type d'énergie (mélange régional) et consommation durant le processus d'installation	5,00E-03 kWh/UF Electricité basse tension du réseau de France

<p>Déchets de matières sur le site de construction avant le traitement des déchets générés par l'installation du produit</p>	<p>Déchets non dangereux : bois ->6,91E-01 kg/UF Déchets non dangereux : cartons (et papiers) ->3,14E-02 kg/UF Déchets non dangereux : plastiques ->3,57E-03 kg/UF Déchets non dangereux : bac profil acier ->3,42E-01 kg/UF Déchets non dangereux : autres non dangereux (composites,...) ->1,26E-03 kg/UF Déchets non dangereux : poudre polyester ->9,15E-03 kg/UF</p>
<p>Matières sortantes produites par le traitement des déchets sur le site de construction, par exemple collecte en vue du recyclage, de la récupération d'énergie, de l'élimination</p>	<p>Déchets non dangereux : bois ->6,91E-01 kg/UF 33% valorisation matière 39% valorisation énergétique 28% élimination Déchets non dangereux : cartons (et papiers) ->3,14E-02 kg/UF 0% valorisation matière 0% valorisation énergétique 100% élimination Déchets non dangereux : plastiques ->3,57E-03 kg/UF 26% valorisation matière 48% valorisation énergétique 26% élimination Déchets non dangereux : bac profil acier ->3,42E-01 kg/UF 0% valorisation matière 0% valorisation énergétique 100% élimination Déchets non dangereux : autres non dangereux (composites,...) ->1,26E-03 kg/UF 0% valorisation matière 0% valorisation énergétique 100% élimination Déchets non dangereux : poudre polyester ->9,15E-03 kg/UF 0% valorisation matière 99% valorisation énergétique 1% élimination</p>
<p>Emissions directes dans l'air ambiant, le sol et l'eau</p>	<p>Non concernée</p>

Etape d'utilisation B1-B7

B1 Utilisation

Emissions dans l'air d'après rapport Eurofins.

B2 maintenance

Aucune maintenance n'est jugée nécessaire sur la durée de vie de référence choisie.

Information du scénario	Valeur
Processus de maintenance	Aucune maintenance n'est jugée nécessaire sur la durée de vie de référence choisie.
Cycle de maintenance	/
Intrants auxiliaires pour la maintenance (par exemple: produit de nettoyage)	/
Déchets de produits provenant de la maintenance (spécifier les matériaux)	/
Consommation nette d'eau douce	/
Intrant énergétique pendant la maintenance	/

B3 réparation

Aucune réparation n'est jugée nécessaire sur la durée de vie de référence choisie.

B4 remplacement

Aucun remplacement n'est jugé nécessaire sur la durée de vie de référence choisie.

B5 réhabilitation

Aucune réhabilitation n'est jugée nécessaire sur la durée de vie de référence choisie.

B6 et B7 - Utilisation d'énergie et d'eau

Aucune utilisation d'énergie et d'eau n'est engendrée par l'utilisation du produit.

Etape de fin de vie C1-C4

Description de l'étape :

Cette étape inclut les différents modules de fin de vie suivants : C1, déconstruction, démolition ; C2, transport jusqu'au traitement des déchets ; C3, traitement des déchets en vue de leur réutilisation, récupération, récupération et/ ou recyclage ; C4, élimination.

Description des scénarios et des informations techniques supplémentaires :

Les bacs de plafond sont déposés de l'ossature porteuse et/ou des profils de rive, lesquels sont ensuite désolidarisés de leurs dispositifs de fixation. Ces dispositifs sont enfin démontés de la structure du bâtiment.

Processus	Valeur
Processus de collecte spécifié par type	Collecte 100% en déchets de constructions mélangés
Système de récupération spécifié par type	Déchets non dangereux : plastiques -> 4,60E-02 kg/UF 17% valorisation matière 9% valorisation énergétique Déchets non dangereux : métaux -> 3,00E-02 kg/UF 90% valorisation matière 0% valorisation énergétique Déchets non dangereux : bac profil acier -> 6,03E+00 kg/UF 99% valorisation matière 0% valorisation énergétique Déchets non dangereux : autres non dangereux (composites,...) -> 2,52E-02 kg/UF 0% valorisation matière 0% valorisation énergétique Déchets non dangereux : poudre polyester -> 1,83E-01 kg/UF 0% valorisation matière 99% valorisation énergétique

<p>Elimination spécifiée par type</p>	<p>Déchets non dangereux : plastiques -> 4,60E-02 kg/UF 74% élimination Déchets non dangereux : métaux -> 3,00E-02 kg/UF 10% élimination Déchets non dangereux : bac profil acier -> 6,03E+00 kg/UF 1% élimination Déchets non dangereux : autres non dangereux (composites,...) -> 2,52E-02 kg/UF 100% élimination Déchets non dangereux : poudre polyester -> 1,83E-01 kg/UF 1% élimination</p>
<p>Hypothèses pour l'élaboration de scénarios</p>	<p>Le flux de déchet est transporté par camion sur une distance de 50 km.</p>

Bénéfices et charges Module D

Comme déclaré précédemment, les déchets sont en partie valorisés, un module D est calculé pour représenter les charges et bénéfices associées à la fourniture à l'extérieur des matières secondaires (valorisation matière) et à la fourniture d'énergie (valorisation énergétique).

Matières/matériaux valorisés sortants des frontières du système	Processus de recyclage au-delà des frontières du système	Matières/matériaux/énergie économisés	Quantités associées
Déchet bois	Valorisation énergétique	Energie	2,69E-01 kg/UF
Matière secondaire bois	Recyclage + Transport (50km)	Matière secondaire bois	2,28E-01 kg/UF
Déchet cartons (et papiers)	Valorisation énergétique	Energie	1,57E-03 kg/UF
Matière secondaire cartons (et papiers)	Recyclage + Transport (50km)	Matière secondaire cartons (et papiers)	2,76E-02 kg/UF
Déchet plastiques	Valorisation énergétique	Energie	5,85E-03 kg/UF
Matière secondaire plastiques	Recyclage + Transport (50km)	Matière secondaire plastiques	8,75E-03 kg/UF
Matière secondaire métaux	Recyclage + Transport (50km)	Matière secondaire métaux	2,70E-02 kg/UF
Matière secondaire bac profil acier	Recyclage + Transport (50km)	Matière secondaire bac profil acier	5,41E+00 kg/UF

Informations pour le calcul de l'analyse de cycle de vie

PCR utilisé	NF EN 15804+A2 (octobre 2019) et NF EN 15804+A2/CN (octobre 2022)
Frontières du système	L'étude couvre l'ensemble du cycle de vie tel que défini par la norme NF EN 15804+A2 (octobre 2019). Les modules suivants sont nuls : > B2 à B5 : Sans objet ; > B6, B7 Consommation d'énergie et d'eau : aucune consommation > C1 Sans impact Aucun autre processus n'a été omis.
Logiciel utilisé	SimaPro 9.6
Allocations	Le déclarant a pris en compte la production des différents produits dans son usine et a ensuite calculé les données relatives (énergie, matières premières) en les calculant proportionnellement aux mètres carrés produits pour les produits.
Règle de Coupure	La règle de coupure respecte les exigences de la norme NF EN 15804+A2 (octobre 2019) et du complément national NF EN 15804+A2/CN (octobre 2022). Des consommables sont inclus dans la règle de coupure. Conformément au paragraphe 6.3.6 du complément national NF EN 15804+A2/CN (octobre 2022) les flux pouvant être omis sans vérification du respect des critères de coupure sont : <ul style="list-style-type: none"> - Eclairage, chauffage et nettoyage des ateliers de production, - Département administratif, - Transport des employés, - Fabrication, maintenance et fin de vie des biens d'équipement et les consommables dont la fréquence de renouvellement total ou partiel est supérieure à un an - Emballages des produits complémentaires - Produits complémentaires et leur approvisionnement (transport)
Facteurs d'émission du mix énergétique	La consommation d'énergie en fabrication A3 a été modélisée par : - Electricity, low voltage {FR} market for electricity, Cut-off (ecoinvent 3.10) : 0,0880 kg CO2eq/kWh

Représentativité des données	<p>Les données d'arrière-plan proviennent de la base de données Ecoinvent v3.10 (cut-off by classification) (publiée en mars 2024), soumise à une revue critique interne au sens de la norme ISO 14040. Le facteur de caractérisation de la méthode de calcul est EF 3.1.</p> <p>Les données de premier plan ont été fournies par le déclarant à partir de mesures effectuées sur un site de production et de leurs propres comptabilités et estimations et correspondent au contexte de l'année 2024.</p>	
	Représentativité Géographique	Cette FDES est représentative des produits fabriqués à Route de Phades 08800 Monthermé - France et mis en oeuvre en France métropolitaine.
	Représentativité Technologique	Cette FDES est représentative des produits PLAFONDS METALLIQUES.
	Représentativité Temporelle	Cette FDES est représentative de l'année 2024.
Variabilité (pour les FDES non spécifiques, c'est-à-dire FDES collective, de gamme, multi-sites)	Le produit de référence de la FDES (dont les résultats sont déclarés) est le produit maximisant les impacts environnementaux des indicateurs témoins.	
Qualité des données	<p>L'évaluation de la qualité des principales données spécifiques est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> > 50% des données avec une notation très bonne > 50% des données avec une notation bonne > 0% des données avec une notation moyenne > 0% des données avec une notation mauvaise > 0% des données avec une notation très mauvaise <p>L'évaluation de la qualité des principales données générique est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> > 86% des données avec une notation très bonne > 14% des données avec une notation bonne > 0% des données avec une notation moyenne > 0% des données avec une notation mauvaise > 0% des données avec une notation très mauvaise <p>La validation des principales données génériques est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> > 100% des données secondaires sont plausibles > 100% des données secondaires sont complètes > 100% des données secondaires sont consistantes avec la norme NF EN 15804+A2 (octobre 2019) 	

Résultats de l'analyse de cycle de vie

Ci-après, les tableaux synthétisent les résultats de l'ACV. En raison des arrondis, les totaux peuvent ne pas correspondre.

Impacts Environnementaux	Etape de production	Etape de construction		Etape d'utilisation							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1 / A2 / A3	A4 Transport	A5 Installation	B1 Utilisation	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation	C1 Déconstruction / démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination	
INDICATEURS d'IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DE REFERENCE															
Changement climatique - total <i>kg CO2 equiv/UF</i>	2,22E+01	3,23E-01	2,93E+00	6,94E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	3,86E-04	7,60E-02	2,89E-01	4,46E-01	-6,94E+00
Changement climatique – combustibles fossiles <i>kg CO2 equiv/UF</i>	2,31E+01	3,23E-01	1,85E+00	6,94E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	3,85E-04	7,60E-02	2,01E-01	4,46E-01	-6,94E+00
Changement climatique - biogénique <i>kg CO2 equiv/UF</i>	-9,41E-01	5,85E-05	1,07E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	7,06E-07	1,38E-05	8,84E-02	6,90E-06	1,03E-03
Changement climatique – occupation des sols et transformation de l'occupation des sols <i>kg CO2 equiv/UF</i>	1,66E-02	1,08E-04	1,01E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	3,44E-07	2,53E-05	1,34E-04	2,05E-06	8,81E-04
Appauvrissement de la couche d'ozone <i>kg de CFC 11 equiv /UF</i>	1,02E-07	6,43E-09	1,41E-08	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,33E-11	1,51E-09	2,20E-09	2,40E-10	-1,50E-08
Acidification <i>mole de H+ equiv / UF</i>	7,65E-02	6,73E-04	6,88E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,63E-06	1,58E-04	9,07E-04	1,01E-04	-2,19E-02
Eutrophisation aquatique, eaux douces <i>kg de P equiv / UF</i>	2,90E-04	2,52E-06	2,96E-05	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	7,23E-09	5,93E-07	6,09E-06	1,02E-07	-3,07E-04
Eutrophisation aquatique marine <i>kg de N equiv / UF</i>	1,71E-02	1,58E-04	1,58E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	3,46E-07	3,71E-05	3,32E-04	5,29E-05	-5,19E-03
Eutrophisation terrestre <i>mole de N equiv / UF</i>	5,99E-02	1,74E-03	8,58E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	3,57E-06	4,10E-04	2,89E-03	5,02E-04	-6,18E-02
Formation d'ozone photochimique <i>kg de NMCOV equiv/UF</i>	5,81E-02	1,12E-03	5,41E-03	1,03E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,27E-06	2,63E-04	9,30E-04	1,32E-04	-2,21E-02

Impacts Environnementaux	Etape de production	Etape de construction		Etape d'utilisation							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1 / A2 / A3	A4 Transport	A5 Installation	B1 Utilisation	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation	C1 Déconstruction / démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination	
INDICATEURS d'IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DE REFERENCE (SUITE)															
Epuisement des ressources abiotiques (minéraux & métaux) <i>kg Sb equiv/UF *</i>	5,96E-04	1,08E-06	3,42E-05	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	3,24E-09	2,54E-07	2,66E-06	3,01E-08	-1,18E-06
Epuisement des ressources abiotiques (combustibles fossiles) <i>MJ/UF</i>	2,77E+02	4,54E+00	2,27E+01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	5,54E-02	1,07E+00	1,94E+00	1,16E-01	-6,13E+01
Besoin en eau <i>m3 de privation equiv dans le monde / UF</i>	4,32E+00	1,91E-02	4,04E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,46E-04	4,50E-03	1,20E-02	4,12E-03	-5,59E-01
INDICATEURS d'IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ADDITIONNELS															
Emissions de particules fines <i>Indice de maladies / UF</i>	3,73E-07	2,37E-08	5,65E-08	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,09E-11	5,57E-09	1,65E-08	5,89E-10	-3,88E-07
Rayonnements ionisants (santé humaine) <i>kBq de U235 equiv / UF **</i>	4,47E-01	2,10E-03	3,42E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	5,52E-04	4,93E-04	5,24E-03	9,94E-05	1,29E-01
Ecotoxicité (eaux douces) <i>CTUe / UF *</i>	2,42E+02	1,24E+00	2,19E+01	5,30E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,81E-03	2,91E-01	2,29E+00	9,64E-01	-6,95E+02
Toxicité humaine, effets cancérigènes <i>CTUh / UF *</i>	6,59E-07	2,29E-09	5,45E-08	3,85E-08	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,69E-12	5,39E-10	1,76E-09	8,16E-11	-2,65E-06
Toxicité humaine, effets non cancérigènes <i>CTUh / UF *</i>	7,48E-08	2,85E-09	1,81E-08	2,63E-09	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	4,13E-12	6,71E-10	4,46E-09	1,04E-09	-2,47E-10
Impacts liés à l'occupation des sols / Qualité des sols <i>Sans dimension / UF *</i>	1,17E+02	2,75E+00	7,41E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,06E-03	6,46E-01	6,00E+00	7,38E-02	-1,43E+01

UTILISATION DES RESSOURCES															
Impacts Environnementaux	Etape de production	Etape de construction		Etape d'utilisation							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1 / A2 / A3	A4 Transport	A5 Installation	B1 Utilisation	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation	C1 Déconstruction / démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination	
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières - MJ/UF	2,70E+01	7,80E-02	6,99E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	4,87E-03	1,84E-02	2,11E-01	4,58E-03	1,75E+00
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables en tant que matières premières - MJ/UF	1,07E+01	0,00E+00	-9,66E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) - MJ/UF	3,77E+01	7,80E-02	-2,67E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	4,87E-03	1,84E-02	2,11E-01	4,58E-03	1,75E+00
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières - MJ/UF	2,74E+02	4,54E+00	2,12E+01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	5,54E-02	1,07E+00	1,93E+00	1,16E-01	-6,06E+01
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables en tant que matières premières - MJ/UF	3,46E+00	0,00E+00	1,40E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	-1,36E+00	0,00E+00
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) - MJ/UF	2,77E+02	4,54E+00	2,26E+01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	5,54E-02	1,07E+00	1,93E+00	-1,24E+00	-6,06E+01
Utilisation de matière secondaire - kg/UF	5,61E-01	0,00E+00	2,80E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables - MJ/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables - MJ/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation nette d'eau douce - m3/UF	1,39E-01	6,30E-04	1,20E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,59E-05	1,48E-04	6,94E-04	2,73E-04	-5,91E-03

Impacts Environnementaux	Etape de production	Etape de construction		Etape d'utilisation							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1 / A2 / A3	A4 Transport	A5 Installation	B1 Utilisation	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation	C1 Déconstruction / démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination	
CATEGORIE DE DECHETS															
Déchets dangereux éliminés - kg/UF	2,43E-02	1,39E-04	6,79E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	3,06E-07	3,27E-05	3,21E-02	6,40E-03	-8,22E-04
Déchets non dangereux éliminés - kg/UF	8,71E+00	2,69E-01	7,07E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,23E-04	6,33E-02	3,32E-01	1,48E-01	-5,05E+00
Déchets radioactifs éliminés - kg/UF	3,30E-03	1,46E-06	1,76E-04	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	7,19E-07	3,45E-07	4,13E-06	8,06E-08	1,01E-04
FLUX SORTANTS															
Composants destiné à la réutilisation - kg/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Matériaux destinés au recyclage - kg/UF	1,04E+00	0,00E+00	7,22E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	6,01E+00	0,00E+00	0,00E+00
Matériaux destinés à la récupération d'énergie - kg/UF	1,40E-01	0,00E+00	7,00E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	4,14E-03	0,00E+00
Energie Electrique fournie à l'extérieur - MJ/UF	2,13E-01	0,00E+00	1,64E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,80E-01	0,00E+00
Energie Vapeur fournie à l'extérieur - MJ/UF	0,00E+00	0,00E+00	3,65E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Energie gaz et process fournie à l'extérieur - MJ/UF	7,55E-01	0,00E+00	6,76E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	6,36E-01	0,00E+00

IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX						
Agrégation des différents modules pour réaliser un « Total d'étape » ou « Total Cycle de vie »						
Impacts/Flux	Etape de production	Etape de construction	Etape d'utilisation	Etape de fin de vie	Total cycle de vie	Etape Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
INDICATEURS d'IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DE REFERENCE						
Changement climatique - total <i>kg CO2 equiv/UF</i>	2,22E+01	3,25E+00	6,94E-03	8,12E-01	2,63E+01	-6,94E+00
Changement climatique – combustibles fossiles <i>kg CO2 equiv/UF</i>	2,31E+01	2,17E+00	6,94E-03	7,23E-01	2,60E+01	-6,94E+00
Changement climatique - biogénique <i>kg CO2 equiv/UF</i>	-9,41E-01	1,07E+00	0,00E+00	8,84E-02	2,20E-01	1,03E-03
Changement climatique – occupation des sols et transformation de l'occupation des sols <i>kg CO2 equiv/UF</i>	1,66E-02	1,11E-03	0,00E+00	1,62E-04	1,78E-02	8,81E-04
Appauvrissement de la couche d'ozone <i>kg de CFC 11 equiv /UF</i>	1,02E-07	2,05E-08	0,00E+00	3,96E-09	1,27E-07	-1,50E-08
Acidification <i>mole de H+ equiv / UF</i>	7,65E-02	7,56E-03	0,00E+00	1,17E-03	8,53E-02	-2,19E-02
Eutrophisation aquatique, eaux douces <i>kg de P equiv / UF</i>	2,90E-04	3,21E-05	0,00E+00	6,79E-06	3,29E-04	-3,07E-04
Eutrophisation aquatique marine <i>kg de N equiv / UF</i>	1,71E-02	1,74E-03	0,00E+00	4,23E-04	1,92E-02	-5,19E-03
Eutrophisation terrestre <i>mole de N equiv / UF</i>	5,99E-02	1,03E-02	0,00E+00	3,81E-03	7,40E-02	-6,18E-02
Formation d'ozone photochimique <i>kg de NMCOV equiv/UF</i>	5,81E-02	6,53E-03	1,03E-02	1,33E-03	7,63E-02	-2,21E-02

IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX						
Agrégation des différents modules pour réaliser un « Total d'étape » ou « Total Cycle de vie »						
Impacts/Flux	Etape de production	Etape de construction	Etape d'utilisation	Etape de fin de vie	Total cycle de vie	Etape Bénéfiques et charges au-delà des frontières du système
INDICATEURS d'IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DE REFERENCE						
Epuisement des ressources abiotiques (minéraux & métaux) <i>kg Sb equiv/UF *</i>	5,96E-04	3,53E-05	0,00E+00	2,95E-06	6,34E-04	-1,18E-06
Epuisement des ressources abiotiques (combustibles fossiles) <i>MJ/UF</i>	2,77E+02	2,72E+01	0,00E+00	3,18E+00	3,08E+02	-6,13E+01
Besoin en eau <i>m3 de privation equiv dans le monde / UF</i>	4,32E+00	4,23E-01	0,00E+00	2,08E-02	4,76E+00	-5,59E-01
INDICATEURS d'IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ADDITIONNELS						
Emissions de particules fines <i>Indice de maladies / UF</i>	3,73E-07	8,01E-08	0,00E+00	2,27E-08	4,75E-07	-3,88E-07
Rayonnements ionisants (santé humaine) <i>kBq de U235 equiv / UF **</i>	4,47E-01	3,63E-02	0,00E+00	6,39E-03	4,90E-01	1,29E-01
Ecotoxicité (eaux douces) <i>CTUe / UF *</i>	2,42E+02	2,31E+01	5,30E-01	3,54E+00	2,69E+02	-6,95E+02
Toxicité humaine, effets cancérigènes <i>CTUh / UF *</i>	6,59E-07	5,68E-08	3,85E-08	2,38E-09	7,56E-07	-2,65E-06
Toxicité humaine, effets non cancérigènes <i>CTUh / UF *</i>	7,48E-08	2,10E-08	2,63E-09	6,17E-09	1,05E-07	-2,47E-10
Impacts liés à l'occupation des sols / Qualité des sols <i>Sans dimension / UF *</i>	1,17E+02	1,02E+01	0,00E+00	6,72E+00	1,34E+02	-1,43E+01

UTILISATION DES RESSOURCES						
IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX						
Agrégation des différents modules pour réaliser un « Total d'étape » ou « Total Cycle de vie »						
Impacts/Flux	Etape de production	Etape de construction	Etape d'utilisation	Etape de fin de vie	Total cycle de vie	Etape Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières - MJ/UF	2,70E+01	7,06E+00	0,00E+00	2,38E-01	3,43E+01	1,75E+00
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables en tant que matières premières - MJ/UF	1,07E+01	-9,66E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,02E+00	0,00E+00
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) - MJ/UF	3,77E+01	-2,59E+00	0,00E+00	2,38E-01	3,53E+01	1,75E+00
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières - MJ/UF	2,74E+02	2,57E+01	0,00E+00	3,17E+00	3,03E+02	-6,06E+01
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables en tant que matières premières - MJ/UF	3,46E+00	1,40E+00	0,00E+00	-1,36E+00	3,50E+00	0,00E+00
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) - MJ/UF	2,77E+02	2,71E+01	0,00E+00	1,81E+00	3,06E+02	-6,06E+01
Utilisation de matière secondaire - kg/UF	5,61E-01	2,80E-02	0,00E+00	0,00E+00	5,89E-01	0,00E+00
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables - MJ/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables - MJ/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation nette d'eau douce - m3/UF	1,39E-01	1,26E-02	0,00E+00	1,13E-03	1,53E-01	-5,91E-03

IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX						
Agrégation des différents modules pour réaliser un « Total d'étape » ou « Total Cycle de vie »						
Impacts/Flux	Etape de production	Etape de construction	Etape d'utilisation	Etape de fin de vie	Total cycle de vie	Etape Bénéfiques et charges au-delà des frontières du système
CATEGORIE DE DECHETS						
Déchets dangereux éliminés - <i>kg/UF</i>	2,43E-02	6,93E-03	0,00E+00	3,86E-02	6,98E-02	-8,22E-04
Déchets non dangereux éliminés - <i>kg/UF</i>	8,71E+00	9,76E-01	0,00E+00	5,43E-01	1,02E+01	-5,05E+00
Déchets radioactifs éliminés - <i>kg/UF</i>	3,30E-03	1,77E-04	0,00E+00	5,28E-06	3,48E-03	1,01E-04
FLUX SORTANTS						
Composants destiné à la réutilisation - <i>kg/UF</i>	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Matériaux destinés au recyclage - <i>kg/UF</i>	1,04E+00	7,22E-01	0,00E+00	6,01E+00	7,76E+00	0,00E+00
Matériaux destinés à la récupération d'énergie - <i>kg/UF</i>	1,40E-01	7,00E-03	0,00E+00	4,14E-03	1,51E-01	0,00E+00
Energie Electrique fournie à l'extérieur - <i>MJ/UF</i>	2,13E-01	1,64E-01	0,00E+00	1,80E-01	5,57E-01	0,00E+00
Energie Vapeur fournie à l'extérieur - <i>MJ/UF</i>	0,00E+00	3,65E+00	0,00E+00	0,00E+00	3,65E+00	0,00E+00
Energie gaz et process fournie à l'extérieur - <i>MJ/UF</i>	7,55E-01	6,76E-02	0,00E+00	6,36E-01	1,46E+00	0,00E+00

Informations additionnelles sur le relargage de substances dangereuses dans l'air intérieur, le sol et l'eau pendant l'étape d'utilisation

COV et formaldéhyde (si pertinent)

Classement A+ (cf rapport d'essais COV N°G14293, G14295, G14299 et G14301,) selon le décret n°2011-321 du 23 mars 2011 relatif à l'étiquetage des produits de construction ou de revêtements de mur ou de sol et des peintures et vernis sur leurs émissions de polluants volatils, et selon l'arrêté du 19 avril 2011 modifié par l'arrêté du 20 février 2012

Résistance au développement des croissances fongiques (si pertinent)

Non concerné. Le produit ne constitue pas un milieu de croissance pour les microorganismes tels que les moisissures.

Emissions radioactives (si pertinent)

Non concerné.

Sol et eau (si pertinent)

Sans objet. Le produit n'est pas raccordé au réseau d'eau potable. Par ailleurs le produit n'est en contact, ni avec les eaux de ruissellement, les eaux d'infiltration, ou la nappe phréatique ni encore avec les eaux de surface.

Contribution du produit à la qualité de vie à l'intérieur des bâtiments

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort hygrothermique dans le bâtiment

Les plafonds métalliques acoustiques PLAFOMETAL® gamme ALPHA sont durables et résistants à la corrosion du fait qu'ils sont fabriqués à partir d'acier galvanisé laqué polyster.

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort acoustique dans le bâtiment

Les plafonds métalliques PLAFOMETAL® gamme ALPHA perforés et garnis offrent des performances acoustiques optimales en absorption acoustique à l'intérieur d'une même pièce (intelligibilité).

Cette combinaison avec un voile de verre acoustique permet d'atteindre un coefficient d'absorption acoustique α_w allant jusqu'à 0.85 (classe B) selon la norme EN ISO 11654.

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort visuel dans le bâtiment

Les plafonds métalliques PLAFOMETAL® gamme ALPHA ont selon la couleur et le taux de perforation une performance vis-à-vis de la luminosité.

De par son facteur de réflexion lumineuse (jusqu'à 87%), le produit participe à l'amélioration du confort visuel des occupants des pièces dans lesquelles il est installé et contribue à une meilleure gestion de l'énergie électrique nécessaire pour un bon éclairage.

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort olfactif dans le bâtiment

Le produit ne revendique aucune performance olfactive. Aucun test n'a été réalisé.

Références

ISO 14025:2006 - Étiquettes et déclarations environnementales - Déclarations environnementales de type III – Principes et procédures (publiée en 2006)

ISO 14040:2006 - Gestion environnementale – Analyse du cycle de vie – Principes et cadre (publiée en 2006)

ISO 14044:2006 - Gestion environnementale – Analyse du cycle de vie – Exigences et lignes directrices (publiée en 2006)

NF EN 15804+A2 (octobre 2019), Contribution des ouvrages de construction au développement durable – Déclarations environnementales sur les produits – Règles régissant les catégories de produits de construction

NF EN 15804+A2/CN (octobre 2022), Contributions des ouvrages de construction au développement durable – Déclarations environnementales sur les produits – Règles régissant les catégories de produits de construction – Complément national à la NF EN 15804+A2

Décret no 2021-1674 du 16 décembre 2021 relatif à la déclaration environnementale de produits de construction et de décoration ainsi que des équipements électriques, électroniques et de génie climatique

Arrêté du 20 octobre 2022 modifiant l'arrêté du 14 décembre 2021 relatif à la déclaration environnementale des produits destinés à un usage dans les ouvrages de bâtiment et à la déclaration environnementale des produits utilisée pour le calcul de la performance environnementale des bâtiments

Arrêté du 14 décembre 2021 relatif à la déclaration environnementale des produits destinés à un usage dans les ouvrages de bâtiment et à la déclaration environnementale des produits utilisée pour le calcul de la performance environnementale des bâtiments

Règlement du programme de vérification INIES (2023), INIES, <https://www.inies.fr/>

Ecoinvent, www.Eco-invent.org